



Affaire 09-280721

Réhabilitation de l'église Sainte-Agathe et du clocher –
Validation du plan de financement des études au titre du
PRR 2021

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 22 juillet 2021 et que le
nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de
présent(s) est de : **23**

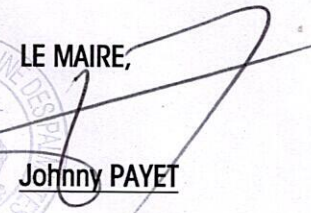
Absents : 02

Procurations : 04

Total des votes : 27

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer

LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU VINGT-HUIT JUILLET
DEUX MILLE VINGT ET UN

L'an deux mille vingt et un le VINGT-HUIT JUILLET
à DIX-SEPT HEURE le Conseil Municipal de La
Plaine des Palmistes dûment convoqué par
Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel
de ses séances sous la Présidence de Monsieur
PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE
1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint –
Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan
DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe
– Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-
Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – François
FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY
conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller
municipal – Micheline CLAIN conseillère
municipale – Sabrina HOARAU conseillère
municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal –
Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Mickaël
PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY
conseillère municipale – Victorien JUSTINE
conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère
municipale – Yannick BOYER conseiller municipal
– Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal
– Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-
Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY
conseiller municipal – Mélissa MOGALIA
conseillère municipale

PROCURATION(S) : Erick BOYER conseiller
municipal à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN
conseillère municipale à Jean Claude DAMOUR –
Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à
François FRUTEAU de LACLOS – Sylvie LEGER
conseillère municipale à Sophie ARZAL

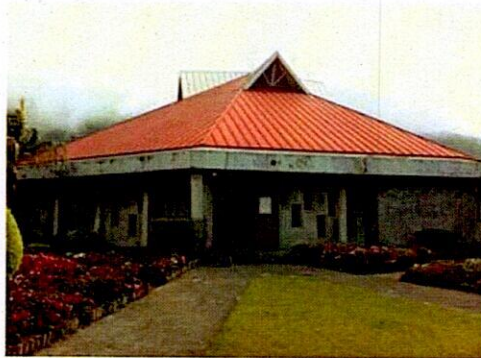
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210728-DCM09-2021-DE
Date de télétransmission : 09/08/2021
Date de réception préfecture : 09/08/2021

Affaire 09-280721

Réhabilitation de l'église Sainte-Agathe et du clocher – Validation du plan de financement des études au titre du PRR 2021

Pour rappel, l'histoire de la Paroisse remonte à 1857. Bien avant que La Plaine des Palmistes devienne une commune, elle a été érigée en paroisse. La première construction en bois se situait au niveau de l'actuel boulodrome et fût soumise aux différents aléas du temps et dévastée à de nombreuses reprises.

L'église Sainte-Agathe, propriété de la commune, est un établissement recevant du public. Durant les années 1970, la municipalité a entrepris sa reconstruction sur le site actuel, à côté de la mairie. Sa structure est en béton, afin de mieux résister aux assauts du temps. Avec près de 50 ans de service, elle a besoin aujourd'hui d'une réhabilitation, ainsi que d'une mise aux normes sécurité et accessibilité.



Cet édifice, de forme octogonale et peu commune, a une surface de 774 m², dont 564 m² située au rez-de-chaussée et 210 m² dans les combles.

Suite à la réalisation de diverses expertises sur le bâtiment, il apparaît que la réhabilitation de l'église est rendue nécessaire, principalement pour des problèmes d'étanchéité. Elle portera sur tous les aspects techniques et notamment la sécurité et l'accessibilité. Cette intervention sera l'occasion de réhabiliter également le clocher, en très mauvais état. Au vu de l'état de la structure, des études préliminaires sont nécessaires afin de s'assurer notamment de la qualité de la construction et de ses caractéristiques techniques (portance, solidité...).

Ainsi, le programme de réhabilitation se présente comme suit :

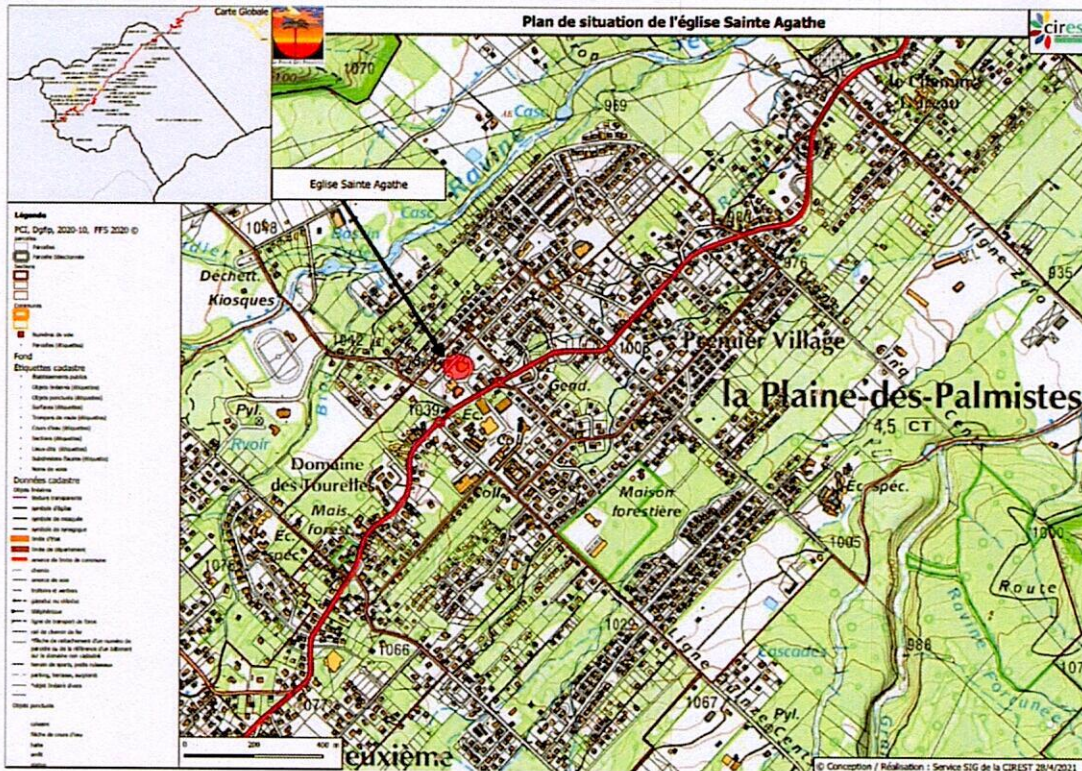
- Réhabilitation du clocher :
- Réfection complète de la couverture en zinc,
- Reprise des fissures sur l'ouvrage,
- Remplacement de l'escalier hélicoïdal,
- Remplacement des garde-corps,
- Peinture et étanchéité.

Réhabilitation de l'église :

- Réfection complète de la couverture, du voligeage et des chiens assis (structure bois) en zinc,
- Reprise des fissures et de l'armature,
- Renforcement du plancher, et de diverses structures en béton armé notamment la porte d'entrée,
- Reprise ponctuellement des boiseries : poutres, fermes...
- Reprise des étanchéités bitumineuses sur les terrasses,
- Réfection de l'installation électrique,
- Réfection du sol,
- Peinture et étanchéité de l'ensemble.

Le coût de l'opération de réhabilitation de l'église s'élève à 944 000 € HT, et se décompose de la façon suivante :

Études : 144 000 € HT,
Travaux : 800 000 € HT.



Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le financement des études de conception qui sont évaluées à 79 200.00 € HT, au titre du Plan de Relance Régional 2021. Le plan de financement se présente comme suit :

Montant global de l'opération (HT)	79 200.00 €
Dont financement Région au titre du PPR 2021 (90% HT)	71 280.00 €
Reste à financer par la Commune (HT)	7 920.00 €
TVA à la charge de la Commune (Taux 8.5%)	6 732.00 €
Total général (TTC)	85 932.00 €

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

VALIDE les termes du présent rapport,

VALIDE le plan de financement de ce projet,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,

Johnny Paris

Accusé de réception en préfecture
N° 20210728-DCM09-2021-DE
Date de télétransmission : 09/08/2021
Date de réception préfecture : 09/08/2021